

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de la convocation :
27/06/2023
Date de l'affichage de la
délibération : 12/07/2023

Objet :

**DECISION
MODIFICATIVE N°01
BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le 05 Juillet à 20h10, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : BATAILLER Bruno, BERTHOMIER Line, DARUD Gilbert, D'OLLONE Brigitte, ISNARD Maurane, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MENEGATTI Pascal, MONNET Bernard, RIME Fabien, THEOULLE Myriam.

Absents excusés ayant donné pouvoir : GRILLET Gilles, MARIN Véronique, PICARD Pascale, VANONI Patricia.

Secrétaire nommé : D'OLLONE Brigitte

Rapporteuse : Madame Line BERTHOMIER

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le Budget 2023 de la commune,

Vu les conclusions de la commission des Finances réunie le 14 juin 2023,

Madame BERTHOMIER propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°01 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement en vue de l'emprunt relais servant d'avance de subventions à recouvrer dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, comme suit :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 60633	Fournitures de voirie		9 000,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	400 000,00	
Total		409 000,00	9 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	400 000,00	
Total		400 000,00	0,00

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote suivant, sur le budget de l'exercice 2023 :

Pour à l'unanimité

Fait et délibéré par les membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire, Bernard MONNET

